

G/TBT/N/ARE/361, G/TBT/N/BHR/475 G/TBT/N/KWT/357, G/TBT/N/OMN/300 G/TBT/N/QAT/473, G/TBT/N/SAU/978 G/TBT/N/YEM/77

24 avril 2017

(17-2220) Page: 1/2

Comité des obstacles techniques au commerce

Original: anglais

NOTIFICATION

La notification suivante est communiquée conformément à l'article 10.6.

1. Membre notifiant: ÉMIRATS ARABES UNIS, ROYAUME DE BAHREÏN, ÉTAT DU KOWEÏT, OMAN, QATAR, ROYAUME D'ARABIE SAOUDITE, YÉMEN

Le cas échéant, pouvoirs publics locaux concernés (articles 3.2 et 7.2):

2. Organisme responsable: *Emirates Authority for Standardization and Metrology* – ESMA (Office de normalisation et de métrologie des Émirats)

Les nom et adresse (y compris les numéros de téléphone et de fax et les adresses de courrier électronique et de site Web, le cas échéant) de l'organisme ou de l'autorité désigné pour s'occuper des observations concernant la notification doivent être indiqués si cet organisme ou cette autorité est différent de l'organisme susmentionné:

Emirates Authority for Standardization and Metrology (ESMA)

P.O. Box: 2166 Abou Dhabi Émirats arabes unis

 Téléphone:
 (+971) 2 403 2613

 Fax:
 (+971) 2 671 0999

 Courrier électronique:
 esma@esma.ae

 Site Web:
 http://www.esma.ae/

- 3. Notification au titre de l'article 2.9.2 [X], 2.10.1 [], 5.6.2 [], 5.7.1 [], autres:
- 4. Produits visés (le cas échéant, position du SH ou de la NCCD, sinon position du tarif douanier national. Les numéros de l'ICS peuvent aussi être indiqués, le cas échéant): ICS 75.100. Lubrifiants, huiles industrielles et produits connexes
- 5. Intitulé, nombre de pages et langue(s) du texte notifié: GCC draft technical regulation "Lubricating Oils for Internal Combustion Engines" Part 2: ACEA European Oil Sequences for Gasoline Engines and Diesel Engines (Projet de règlement technique du CCG: Huiles lubrifiantes pour moteurs à combustion interne Partie 2: Séquences européennes ACEA pour huiles pour moteurs à essence et pour moteurs diesel), 26 pages, en anglais
- **Teneur:** Le projet de règlement technique du Golfe notifié porte sur les huiles lubrifiantes pour moteurs à combustion interne propres à être utilisées avec les moteurs diesel légers, les moteurs équipés de dispositifs de post-traitement et les moteurs diesel lourds hors applications marines.
- 7. Objectif et justification, y compris la nature des problèmes urgents, le cas échéant: Protection de l'environnement et des consommateurs
- 8. Documents pertinents: -

- 2 -

9. Date projetée pour l'adoption: Sans objet

Date projetée pour l'entrée en vigueur: 180 jours à compter de la date de publication au Journal officiel

- **10. Date limite pour la présentation des observations:** 60 jours à compter de la notification
- 11. Entité auprès de laquelle les textes peuvent être obtenus: point d'information national [X] ou adresse, numéros de téléphone et de fax et adresses de courrier électronique et de site Web, le cas échéant, d'un autre organisme:

Emirates Authority for Standardization and Metrology – ESMA (Office de normalisation et de métrologie des Émirats)

UAE TBT Enquiry Point (Point d'information OTC des É.A.U.)

Téléphone: (+971) 2 403 2657
Fax: (+971) 2 671 5999
Courrier électronique: uaetbt@esma.gov.ae
http://www.esma.gov.ae/